

Procès-verbal du comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation de la Régie Velib'

Séance du 18 mai 2026

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à 9 heures 30, le comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation, dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni à distance et en présentiel au siège de l'Agence 47 bis rue des Vinaigriers, 75010 Paris, sous la présidence de Monsieur Sylvain Raifaud.

Nombre de délégués en exercice :	110
Nombre de personnalités qualifiées extérieures en exercice :	02
Nombre de délégués présents ou représentés :	60 (dont 24 pouvoirs)
Nombre de personnalité qualifiée extérieure présente :	0
Total des voix :	1097,59 voix

Étaient présents :

Titulaires (32) : Edith FELIX (Bagnolet) ; Stephanka TOUSSAINT (Bois-Colombes) ; Cédric NICOLAS (Bourg-la-Reine) ; Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne) ; Yann VIGUIE (Champigny-sur-Marne) ; Marie-Hélène MAGNE (Charenton-le-Pont) ; Laurent TAUPIN (Chevilly-Larue) ; Serge KEHYAYAN (Clamart) ; Léopold MICHALLET (Colombes) ; Jean-Luc MILLARD (Drancy) ; Mohamed HOUCINI (Fontenay-aux-Roses) ; Christophe BERNIER (Gennevilliers) ; Virginie FALGUIERES (Juvisy-sur-Orge) ; Geneviève GAILLABAUD (La Garenne-Colombes) ; Sophie DESCHIENS (Levallois-Perret) ; Sophie BOSQUILLON (L'Île-Saint-Denis) ; Marie-France PARRAIN (Maisons-Alfort) ; Florent LACAILLE-ALBIGES (Noisy-le-Sec) ; Sylvain RAIFAUD (Paris) ; Julie LEFEBVRE (Romainville) ; Capucine du SARTEL (Saint-Cloud) ; Christophe PIERCY (Saint-Denis) ; Luc ALONSO (Saint-Mandé) ; Patrice PATTEE (Sceaux) ; Sophie de LAMOTTE (Suresnes) ; Thierry DUBOC (Villejuif) ; Robin LOUVIGNÉ (Vincennes) ; Marie-Catherine HERRMANN (Grand-Paris-Grand-Est) ; Patricia VAVASSORI (Grand-Paris-Grand-Est) ; David DAOULAS (Grand-Paris-Seine-Ouest) ; Patrick DE LA MARQUE (Grand-Paris-Seine-Ouest) ; Bernard ROCHE (Grand-Paris-Seine-Ouest).

Suppléants avec voix délibératives (4) : Thierry-Michel Isoard (Asnières-sur-Seine) ; Clotilde Choffrut (Le Pré Saint-Gervais) ; Louise Bompaire (Grand-Paris-Seine-Ouest) ; Luc Mauvarin (Grand-Paris-Seine-Ouest).

Excusés ayant donné pouvoir (24) : Matthieu TELLIER (Aulnay-sous-Bois) à T.M. Isoard ; Bruno TUDER (Bagneux) à E. Felix ; Samuel BESNARD (Cachan) à E. Felix ; Marc FEUGERE (Chatenay-Malabry) à M. Mohamed Houcini ; Elodie DORFIAC (Châtillon) à L. Mauvarin (GPSO) ; Hervé de COMPIEGNE (Courbevoie) à S. Kehyayan ; Sylvie SIMON-DECK (Créteil) à J. Lefebvre ; Marius TCHENDJOU (Epinay-sur-Seine) à J.L. Millard ; Marc BRUNET (Fontenay-sous-Bois) à C. Bernier ; Clément PECQUEUX (Ivry-sur-Seine) à C. Bernier ; Gabriel GALIOTTO (Le Blanc-Mesnil) à G. Gaillabaud ; Benoit BLOT (Le Plessis-Robinson) à S. Deschiens ; Christophe PAQUIS (Les Lilas) à L. Michallet ; Vincent SOULAGE (Nanterre) à L. Michallet ; Pierrick AMELLA (Pantin) à S. Raifaud ; Jean-Marie BALLEST (Puteaux) à C. Du Sartel ; Frédéric SGARD (Rueil-Malmaison) à P. Pattée ; Patrick LEROY (Rungis) à L. Alonso ; Nicolas MOREAU (Vaucresson) à S. De Lamotte ; Nathalie BRAR-CHAVEAU (Velizy-Villacoublay) à P. Pattée ; Henri ROGER-ESTRADE (Verrières-le-Buisson) à P. Pattée ; Mickaël RIGAULT (Grand-Paris-Grand-Est) à P. Vavassori ; Hervé LIEVRE (GPSO) à L. Mauvarin ; Patrick OLLIER (MGP) à S. Raifaud.

Assistaient également à la séance : Yannick Cabaret, Directeur général, Fabienne Puig, Directrice de l'administration générale et des RH, Marthe Ozbolt, Directrice de la communication et du marketing, Sédik Chekir, Responsable service finances, Malik Salemkour, Directeur juridique et de la commande publique, Thierry Pereira, Directeur technique.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation Velib' de la séance du 17 février 2026
2. Délibérations :
 - VM 2026 02 - Avis sur le compte de gestion 2025
 - VM 2026 03 - Avis sur le compte administratif 2025
 - VM 2026 04 - Avis sur l'affectation du résultat 2025
 - VM 2026 05 - Avis sur l'abondement de provisions pour créances non recouvrées 2026
 - VM 2026 06 - Avis sur le budget supplémentaire 2026 – Régie Velib'

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président propose de désigner Madame Geneviève Gaillabaud secrétaire de séance.

Pour 1097,59 voix

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. **Approbation du procès-verbal du comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation de la séance du 17 février 2026**

Le Président demande s'il y a des observations et, en l'absence, soumet à l'approbation des membres le procès-verbal du comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation Vélib' du 17 février 2026.

Défavorable :	0 voix
Abstention :	0 voix
Favorable :	1097,59 voix

Le procès-verbal du comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation de la séance du 17 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

VM 2026 02 - Avis sur le compte de gestion 2025

Le Président donne la parole à Sédik Chekir.

Sédik Chekir, Responsable service finances, explique que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Le comptable public ayant repris toutes les dépenses et recettes réelles ainsi que toutes les dépenses et recettes d'ordre, le compte de gestion 2025 concorde avec le compte administratif 2025 du budget annexe de la Régie Velib'.

Le Président demande s'il y a des observations et en l'absence, soumet la délibération VM 2026 02 à l'avis des membres.

Défavorable : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Favorable : 1097,59 voix

Le comité syndical, intervenant en substitution du conseil d'exploitation, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le Directeur Régional des Finances publiques d'Ile de France et du Département de Paris.

VM 2026 03 - Avis sur le compte administratif 2025

Le Président, Sylvain Raifaud cède la présidence à M. Patrice Pattée et sort de la salle.

Le Président, Patrice Pattée, donne la parole à Sédik Chekir.

Sédik Chekir, Responsable service finances, commente la diapositive diffusée sur écran.

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	CA 2025
Marché (forfait+BPU)	49 211 219,98 €	49 014 375,12 €
Prestations de services	2 026 652,46 €	1 419 854,92 €
Surcoût exploitation VAE supplémentaires	1 115 195,37 €	1 009 904,54 €
Stations supplémentaires	703 829,28 €	
Intéressement au recettes	4 783 719,07 €	5 923 154,00 €
Indemnité vol et vandalisme	1 583 629,98 €	1 607 807,50 €
Surutilisation des VAE	4 677 560,27 €	5 969 812,54 €
Honoraires	71 406,50 €	61 110,75 €
Autres charges à caractère général	54 095,80 €	52 125,29 €
Impôts sur les sociétés, CVAE, CFE		277 160,00 €
Masse salariale	573 640,69 €	317 206,92 €
Refcaturaction masse salariale au budget principal	1 086 149,96 €	1 186 940,32 €
Remboursement des frals au budget principal	432 776,33 €	450 516,81 €
Dotatlon aux amortissements	2 115,39 €	2 219,19 €
	66 321 991,08 €	67 292 187,90 €
Recettes de fonctionnement	CA 2024	CA 2025
Contributions des collectivités	27 827 028,00 €	25 164 907,50 €
Subvention MGP	5 905 465,84 €	6 090 950,82 €
Recettes usagers	32 361 954,44 €	33 245 623,67 €
Pénalités	521 330,00 €	942 712,00 €
Remboursement prestations de service	1 237 002,03 €	1 019 927,89 €
Autres recettes	56 266,27 €	59 362,97 €
	67 909 046,58 €	66 523 484,85 €
Dépenses de fonctionnement	66 321 991,08 €	67 292 187,90 €
Recettes de fonctionnement	67 909 046,58 €	66 523 484,85 €
Résultats	1 587 055,50 €	(768 703,05) €

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, les écritures dégagent en synthèse les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 67 292 187,90	G 66 523 484,85
	Section d'investissement	B 5 000,00	H 12 919,19
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de Fonctionnement (002)	C	I 1 162 305,20
	Report en section D'investissement (001)	D	J 88 672,15
	TOTAL	=A+B+C+D 67 297 187,90	=G+H+I+J 67 786 681,39

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	=A+C+E 67 292 187,90	=G+I+K 67 685 790,05
		=B+D+ 5 000,00	=H+J+L 100 891,34
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 67 297 187,80	=G+H+I+J+K+L 67 786 681,39

Dépenses de fonctionnement :

67,29 M€ ont été dépensés cette année pour 67,85 M€ de crédits initialement votés :

- 64,94 M€ concernent le paiement du marché Velib' dont :
 - 50,11 M€ pour le forfait et BPU et autres commandes (neutralisations, déposes de stations...) ;
 - 0,33 M€ réouvertures de chantiers ;
 - 1,00 M€ pour l'exploitation des vélos à assistance électrique supplémentaires ;
 - 1,61 M€ pour l'indemnité vol et vandalisme ;
 - 5,92 M€ pour l'intéressement sur les recettes
 - 5,97 M€ pour la surutilisation des vélos à assistance électrique (avenant 12).
- 1,50 M€ au titre des frais de personnel contre 1,66M€ en 2024.
- 0,84 M€ de charges à caractère général contre 0,54 M€ en 2024.

Recettes de fonctionnement :

Le budget annexe Velib' a enregistré 66,52 M€ de recettes en 2025, pour 67,85 M€ budgétés durant l'année :

- 31,26 M€ de contributions des collectivités, soit 20,18 M€ de la ville de Paris, et 6,09 M€ de la Métropole du Grand Paris et 4,99 des communes hors Paris ;
- 33,24 M€ de recettes usagers soit près 1 M€ de plus qu'en 2024 ;
- 1,02 M€ au titre des remboursements de neutralisations et déposes contre 1,24 M€ en 2024 ;
- 1 M€ au titre des produits exceptionnels dont 0,94 M€ au titre des pénalités.

Résultat de fonctionnement (Déficit) : - 768 703,05€

Dépenses d'investissement :

5 000 € ont été dépensés cette année pour 160 892,15€ de crédits initialement votés :

Recettes d'investissement :

Le budget annexe Velib' a enregistré 12 919,19 € de recettes en 2025 pour 160 892,15€ budgétés dans l'année.

- 10 000 € au titre des cautions de neutralisations ;
- 2 219,19 € d'opérations d'ordre.

Résultat d'investissement (excédent) : + 7 919,19 €

Le Président, Patrice Pattée, demande s'il y a des observations et en l'absence, soumet la délibération VM 2026 03 à l'avis des membres.

Défavorable : 0 voix
Abstention : 0 voix
Favorable : 1097,59 voix

Le comité syndical intervenant en substitution du conseil d'exploitation, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le compte administratif de l'exercice 2025. Ci-dessous la synthèse par section :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 66 523 484,85 euros
- Dépenses : 67 292 187,90 euros

Soit un déficit de fonctionnement de l'exercice 2025 : - 768 703,05 euros.

Soit un résultat global cumulé de fonctionnement de : + 393 602,15 euros, compte tenu de l'excédent 2024 reporté de : 1 162 305,20 euros.

Section Investissement :

- Recettes : 12 919,19 euros
- Dépenses : 5 000,00 euros

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2025 de : + 7 919,19 euros.

Soit un résultat global cumulé d'investissement de : + 95 891,34 euros, compte tenu de l'excédent reporté de 2024 : + 88 672,15 euros.

Soit un EXCEDENT global de clôture 2025 : + 489 493,49 euros

Le Président, Sylvain Raifaud reprend la présidence.

VM 2026 04 - Avis sur l'affectation du résultat 2025

Le Président donne la parole à Sédik Chekir.

Sédik Chekir, Responsable service finances, commente la diapositive diffusée sur écran de la manière suivante :

Le compte administratif 2025 de la régie Vélib' fait apparaître pour la section de fonctionnement et la section d'investissement les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 66 523 484,85 euros
- Dépenses : 67 292 187,90 euros

Soit un déficit de fonctionnement de l'exercice 2025 : - 768 703,05 euros.

Soit un résultat global cumulé de fonctionnement de : + 393 602,15 euros, compte tenu de l'excédent 2024 reporté de : 1 162 305,20 euros.

Section Investissement :

- Recettes : 12 919,19 euros
- Dépenses : 5 000,00 euros

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2025 de : + 7 919,19 euros.

Soit un résultat global cumulé d'investissement de : + 95 891,34 euros, compte tenu de l'excédent reporté de 2024 : + 88 672,15 euros.

Soit un EXCEDENT global de clôture 2025 : + 489 493,49 euros

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

- Au compte 001 : résultat d'investissement reporté : + 95 891,34 euros
- Au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : + 393 602,15 euros.

Le Président demande s'il y a des observations et en l'absence, soumet la délibération VM 2026 04 à l'avis des membres.

Défavorable : 0 voix
Abstention : 0 voix
Favorable : 1097,59 voix

Le Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation, après en avoir délibéré, à l'unanimité, un avis favorable sur l'affectation en report à nouveau :

- *En section de fonctionnement : + 393 602,15 euros (compte 002 : excédent de fonctionnement reporté).*
- *En section d'investissement : + 95 891,34 euros (compte 001 : excédent d'investissement reporté).*

VM 2026 05 - Avis sur l'abondement des provisions pour créances non recouvrées 2026

Le Président donne la parole à Sédik Chekir

Sédik Chekir, Responsable service finances, explique que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provisions pour créances non recouvrées, en vertu du principe comptable de prudence, pour les créances de plus de deux ans. Désormais, le taux appliqué est du ressort de la collectivité (15% minimum obligatoire auparavant).

Au 1^{er} janvier 2025, le montant à provisionner pour les créances non recouvrées de plus de deux ans était de 7 765 €.

Au 1^{er} janvier 2026, ce montant doit être porté à 27 965 €. Il convient donc d'abonder les provisions pour créances non recouvrées de plus de deux ans de 20 200 €.

Le Président donne la parole aux membres.

Marie-Hélène Magne (Charenton-le-Pont), demande à quoi correspond l'abondement des provisions pour créances non recouvrées et pourquoi une telle augmentation entre 2024 et 2025 ?

Sédik Chekir, Responsable service finances, répond que les créances non recouvrées correspondent aux débiteurs qui sont, dit-il, soit les collectivités soit les conventions tiers. Il explique que les conventions tiers consistent soit à neutraliser soit à déposer une station pour une société qui veut effectuer des travaux. Ainsi, dit-il, lorsque les débiteurs n'honorent pas leur créance, c'est le trésor public qui les poursuit. C'est pourquoi, légalement et comptablement, nous sommes obligés d'affecter, en provision, ce risque.

Yannick Cabaret, Directeur de l'Agemob, ajoute que ce ne sont pas des contentieux, que ce n'est pas non plus une difficulté majeure de recouvrement comme nous pouvons l'avoir pendant des années avec certaines collectivités qui n'honorent pas leur contribution mais un retard de paiement.

Le Président demande s'il y a des observations et en l'absence, soumet la délibération VM 2026 05 à l'avis des membres.

Défavorable :	0 voix
Abstention :	0 voix
Favorable :	1097,59 voix

Le Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'abondement des provisions pour créances non recouvrées de plus de deux ans pour un montant de 20 200 € supplémentaire.

Le Président donne la parole à Sédik Chekir.

Sédik Chekir, Responsable service finances, explique que le budget supplémentaire est établi généralement à la fin du premier semestre de l'année et a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

Il précise que le budget 2026 a été voté en séance le 9 décembre 2025 alors que l'exécution budgétaire 2025 n'était pas clôturée. Les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe n'ont donc pu être repris lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

Il ajoute que le compte de gestion 2025, le compte administratif 2025 et l'affectation des résultats 2025 viennent d'être approuvés.

Ainsi, dit-il, les résultats de l'exécution 2025 étant désormais approuvés, il convient d'intégrer au budget ces résultats et de réaliser les changements budgétaires nécessaires.

Il est proposé de procéder aux ajustements pour prendre en compte :

- L'augmentation de 0,2% du taux de révision du marché (25,2 % au lieu des 25 % budgétés),
- Les effets de l'exploitation mensuelle du service avec plus de bornes et de stations en service qui impactent le surcoût d'exploitation des VAE et le coût d'exploitation des stations au-delà de 1402 ainsi que le coût de l'évolution du nombre de VAE par an,
- L'augmentation du vandalisme,
- Les levées de réserves des stations installées,
- L'augmentation des créances non recouvrées.

Ainsi, la prise en compte de ces éléments se traduit par les inscriptions suivantes :

En dépenses de fonctionnement un total de 393 602,15 réparti comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • Stations au forfait et BPU : | 78 740,00 € |
| • Surcoût d'exploitation des VAE et des stations au-delà de 1402 : | 82 800,00 € |
| • Vol et vandalisme : | 186 000,00 € |
| • Levées de réserves : | 25 862,15 € |
| • Provisions pour créances non recouvrées de plus de deux ans : | 20 200,00 € |

En recettes de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté : 393 602,15 €

Le budget de fonctionnement total de l'exercice après le présent BS s'en trouve modifié passant ainsi de 68 380 100 € à 68 773 702,15.

En dépenses d'investissement :

- Augmentation des dépôts et cautionnements : 95 000,00 €
- Achat de matériel de téléphonie : 891,34 €

En recettes d'investissement :

- Résultat d'investissement 2025 reporté : 95 891,34 €

Section de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Déduire	Ajouter	Déduire	Ajouter
002	002				393 602,15 €
68	6817		20 200,00 €		
011	611		373 402,15 €		
Total		- €	393 602,15 €	- €	393 602,15 €
Solde			- €		- €
					- €

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
		Déduire	Ajouter	Déduire	Ajouter
001	001				95 891,34 €
16	165		95 000,00 €		
21	21838		891,34 €		
Total		- €	95 891,34 €	- €	95 891,34 €
Solde			- €		- €
					- €

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h30.

La Secrétaire,

Geneviève Gaillabaud



Le Président,



Le budget d'investissement total de l'exercice après le présent BS s'en trouve modifié et passe de 67 220,00 € à 163 111,34 €.

Ainsi, après l'affectation des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026 et les différents ajustements budgétaires opérés, les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire seront en équilibre.

Le Président passe la parole aux membres.

Sophie de LAMOTTE (Suresnes) revient sur la période des Jeux olympiques. Elle demande si cette période a été déficitaire pour l'Agence.

Sédik Chekir, Responsable service finances, répond que cette période de 2024 a été excédentaire.

Yannick Cabaret, Directeur de l'Agemob, ajoute qu'effectivement le bilan est extrêmement positif et favorable pour Velib' puisque nous n'avons jamais enregistré autant de courses et encaissé autant de recettes notamment sur les forfaits courte durée.

Sophie de LAMOTTE (Suresnes) dit avoir compris qu'il y avait une redevance supplémentaire pour ceux qui l'exploitaient puisqu'il y avait plus de travail.

Le Président indique que le coût en question a été très largement compensé par les recettes usagers.

Sédik Chekir, Responsable service finances, ajoute que c'est pour cela qu'en 2024 nous avons terminé l'exercice avec un excédent de 1 162 305 euros.

Le Président demande s'il y a des observations et en l'absence, soumet la délibération VM 2026 06 à l'avis des membres.

Défavorable : 0 voix
Abstention : 0 voix
Favorable : 1097,59 voix

Le Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le budget supplémentaire comme suit :